

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 4 MARS 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice :	19
Présents :	17
Représentés	0
Votants :	17

L'an deux mille dix-neuf et le 4 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Plan d'Orgon, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEPIAN, Maire, et suivant la convocation en date du 19 février 2019.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, BABEL Virginie, BOUNOIR Claudine, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, GUICHARD Jérôme, INNOCENTI Dominique, JARILLOT Emilie, LATY AUBERT Mireille, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, ROUBAUD Sophie, TARDIEU Marc, TURLUR MESTRE Magali.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : néant.

ABSENTS : Madame LOPEZ Jessica et Monsieur MARINARI Michel.

SECRETAIRE : Monsieur INNOCENTI Dominique.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Monsieur INNOCENTI Dominique est désigné comme secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018 à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I - Finances Publiques

➔ Demandes de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

Travaux de proximité 2019 :

- **01/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour la rénovation de la place de l'église.**
Rapporteur : Serge PAULEAU.

Monsieur PAULEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour la rénovation de la place de l'église.

Dans le cadre du contrat départemental 2015-2018 la commune a décidé de la création d'une école de musique dans l'ancienne maison Chaix. Ce bâtiment jouxte l'église et la place qui dessert ces bâtiments publics est en très mauvais état. Son revêtement n'est plus en adéquation avec l'ensemble des aménagements réalisés sur les voiries communales.

Le conseil municipal a donc souhaité rénover cette place par la pose des matériaux identiques au reste des places qui bordent la traversée d'agglomération.

Ces travaux consistent en la démolition des revêtements existants, la création de caniveau, et la pose de dalles en pierres calcaires de 20/30.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 85 000,00 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 85 000,00
Subvention travaux de proximité 70 % : 59 500,00
Autofinancement communal 30 % : 25 500,00

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de PAULEAU ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 500,00 €.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

• **02/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour l'aménagement du parvis du Centre Paul Faraud.**

Rapporteur : **Serge PAULEAU.**

Monsieur PAULEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour l'aménagement du parvis du Centre Paul Faraud.

Dans le cadre du contrat départemental 2015-2018 la commune a totalement rénové le Centre Paul Faraud. Seuls les extérieurs : cheminement, placette et l'éclairage extérieur n'ont pas fait l'objet de travaux.

Le conseil municipal a donc souhaité rénover ce parvis et éclairer les accès à ce bâtiment notamment pour des raisons de sécurité et d'accessibilité de ce bâtiment public accueillant quotidiennement beaucoup d'associations et de manifestations. Ces travaux consistent en la démolition des revêtements existants, la pose d'un béton désactivé et de luminaires d'éclairage public.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 85 000,00 € HT

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 85 000,00
Subvention travaux de proximité 70 % : 59 500,00
Autofinancement communal 30 % : 25 500,00

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur PAULEAU ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 500,00 €.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

• **03/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour la création d'un bâtiment modulaire à l'école élémentaire destiné à une classe de CE1 A.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN.**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour la création d'un bâtiment modulaire à l'école élémentaire destiné à une classe de CE1 A.

L'école élémentaire compte à ce jour 12 classes et les bâtiments ne permettent plus d'accueillir de nouvelles salles de classe. Dans le cadre de la politique mise en place par le ministre de l'éducation nationale les classes de CE situées en REP devront être dédoublées à la rentrée scolaire 2019/2020 afin de lutter notamment contre l'échec scolaire.

Dans cette optique la création d'un bâtiment modulaire dans la partie Est du pré, derrière l'école, permettra d'ouvrir une salle de classe pour les CE1 A.

Cette structure en acier galvanisé est autoportante et repose sur des plots bétons ; elle est conçue pour répondre à toutes les normes de sécurité en vigueur.

Le prix comprend la fourniture du module préfabriqué, la réalisation des plots bétons ainsi que les raccordements aux différents fluides, soit 85 000,00 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	85 000,00
Subvention travaux de proximité 70 % :	59 500,00
Autofinancement communal 30 % :	25 500,00

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 500,00 €.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

• **04/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour la création d'un bâtiment modulaire à l'école élémentaire destiné à une classe de CE1 B.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN.**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour la création d'un bâtiment modulaire à l'école élémentaire, destiné à une classe de CE1 B.

L'école élémentaire compte à ce jour 12 classes et les bâtiments ne permettent plus d'accueillir de nouvelles salles de classe. Dans le cadre de la politique mise en place par le Ministre de l'Éducation Nationale, les classes de Cours Élémentaires situées en Réseau d'Éducation Prioritaire devront être dédoublées à la rentrée scolaire 2019/2020, afin de lutter notamment contre l'échec scolaire.

Dans cette optique, la création d'un bâtiment modulaire dans la partie Est du pré, derrière l'école, permettra d'ouvrir une salle de classe pour les CE1 B.

Cette structure en acier galvanisé est autoporteuse et repose sur des plots bétons, elle est conçue pour répondre à toutes les normes de sécurité en vigueur.

Le prix comprend la fourniture du module préfabriqué, la réalisation des plots bétons ainsi que les raccordements aux différents fluides soit 85 000,00 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	85 000,00
Subvention travaux de proximité 70 % :	59 500,00
Autofinancement communal 30 % :	25 500,00

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 500,00 €.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

• **05/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour l'aménagement de trottoirs de la route de St Rémy – 5^{ème} tranche.**

Rapporteur : **Serge PAULEAU.**

Monsieur PAULEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour l'aménagement des trottoirs de la route de St Rémy - 5^{ème} tranche.

La commune souhaite poursuivre les travaux de la route de St Rémy, par la réalisation d'une 5^{ème} tranche.

Ces travaux consistent en la réalisation de trottoirs, l'aménagement d'espaces verts, la pose d'un éclairage public ainsi qu'en la reprise de l'ensemble des enrobés.

Ils contribuent à la matérialisation des entrées de ville, l'amélioration de la sécurité des riverains et de réduction de la vitesse en continuité des aménagements qui ont été réalisés sur les phases précédentes.

L'ensemble des travaux est estimé à 82 169,50 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	82 169,50
Subvention travaux de proximité 70 % :	57 518,65
Autofinancement communal 30 % :	24 650,85

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur PAULEAU ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 57 518,65 €.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

• **06/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour la rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire - Tranche 1.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN.**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour la rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire - Tranche 1.

L'école élémentaire de Plan d'Orgon a été construite au début du siècle et s'est agrandie au fur et à mesure de l'évolution de la population. Le bâtiment principal a fait l'objet de très peu de rénovation mises à part les peintures des salles de classes. Les menuiseries extérieures à savoir portes et fenêtres sont très vétustes et ne sont pas équipées de doubles vitrages. Celles-ci sont encore à certains endroits en bois. Ce bâtiment est donc très mal isolé et les factures d'énergie sont très élevées.

La municipalité a décidé de rénover par tranches les différents bâtiments formant le corps de l'école élémentaire en commençant par les locaux les plus anciens.

Ces travaux consistent au changement des menuiseries extérieures portes et fenêtres par la pose d'éléments en aluminium et de doubles vitrages.

L'ensemble des travaux est estimé à 84 926,87 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	84 926,87
Subvention travaux de proximité 70 % :	59 448,81
Autofinancement communal 30 % :	25 478,06

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 448,81 €.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

• **07/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour la réalisation de divers travaux de voirie.**

Rapporteur : **Serge PAULEAU.**

Monsieur PAULEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour divers travaux de voirie et l'aménagement du rond-point à l'entrée de la commune au niveau de la zone activité, par la mise en place de divers motifs décoratifs et éclairage.

Cette demande de subvention concerne d'une part la rénovation du chemin de Mas d'Arrés dont la chaussée est fortement dégradée ; les travaux consistent en la pose d'un nouvel enrobé afin que les usagers y circulent en toute sécurité.

Ces travaux sont estimés à 28 788,00 € HT.

D'autre part le conseil municipal a décidé d'aménager le premier rond-point de l'entrée de la commune en y installant des éléments décoratifs sur le thème de la Camargue (taureaux, gardian et cheval camarguais) ; ces éléments marqueront fortement l'entrée de notre territoire en rappelant nos racines et notre culture du Pays d'Arles. Un éclairage complètera ces aménagements.

Ces travaux sont estimés à 56 212,00 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	85 000,00
Subvention travaux de proximité 70 % :	59 500,00
Autofinancement communal 30 % :	25 500,00

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur PAULEAU ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 500,00 €.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

Travaux de sécurité routière :

• **08/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour des travaux de sécurité routière 2019 - Réalisation d'un parking sur la RD7n.**

Rapporteur : Serge PAULEAU.

Monsieur PAULEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de sécurité routière 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour la réalisation d'un parking sur la RD7n.

Les véhicules stationnent anarchiquement le long de la RD7n pour se rendre aux différents commerces qui bordent cette voie à l'entrée de la commune. Ce stationnement non organisé est source de nombreux problèmes de circulation et de risques d'accidents tant pour les piétons que matériels.

La municipalité a donc décidé de réaliser un parking d'une vingtaine de places afin d'organiser le stationnement et permettre aux usagers de se rendre en toute sécurité aux différents commerces.

Cette réalisation permettra également le maintien du commerce local et sa redynamisation.

Ce parking permettra également aux résidents de faire stationner leur véhicule.

Les travaux consistent en divers terrassements, réalisation d'un mur de soutènement, pose d'un enrobé et marquage des places de stationnement. Il sera également étudié la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques par le SMED.

L'ensemble de ceux-ci sont estimés à 75 000,00 € HT

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	75 000,00
Subvention travaux de proximité 70 % :	52 500,00
Autofinancement communal 30 % :	22 500,00

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur PAULEAU ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 52 500,00 € dans le cadre des aides aux travaux pour sécurité routière 2019.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

• **09/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 pour des travaux de sécurité routière 2019 route de St Rémy.**

Rapporteur : **Serge PAULEAU.**

Monsieur PAULEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de sécurité routière 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour la réalisation de divers travaux route de St Rémy.

La commune souhaite poursuivre par la réalisation d'une 4ème tranche les travaux de la Route de St Rémy.

Ces travaux permettront de sécuriser le cheminement piéton des nouveaux lotissements qui ont été réalisés le long de la route de St Rémy vers la sortie nord de la commune. Ces trottoirs permettront de rejoindre le centre du village et notamment aux enfants scolarisés de prendre le bus en toute sécurité.

Ces travaux consistent en la réalisation de trottoirs, l'aménagement d'espaces verts, la pose d'un éclairage public ainsi qu'en la reprise de l'ensemble des enrobés, la matérialisation des entrées de ville, d'amélioration de la sécurité des riverains et de réduction de la vitesse en continuité.

L'ensemble des travaux est estimé à 75 000,00 € HT

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	75 000,00
Subvention travaux de proximité 70 % :	52 500,00
Autofinancement communal 30 % :	22 500,00

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur PAULEAU ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 52 500,00 € dans le cadre des aides aux travaux pour sécurité routière 2019.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

Fonds départemental d'aide au développement local :

• **10/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2019 - Aménagement du terrain de l'ancienne gare en voie verte.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN.**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDADL) 2019, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour l'aménagement du terrain de l'ancienne gare en voie verte.

Historiquement une voie de chemin de fer desservait la commune qui allait jusqu'à Barbentane. Les usages de cette voie ont été abandonnés en 1936 pour les voyageurs et beaucoup plus tard pour les autres activités dont les activités industrielles. La commune souhaite donc développer un projet qui à la fois valorise ce potentiel en cœur de village et permette de relier les différents quartiers par un système de voies douces et vertes. Cela permettra de redonner vie à ce grand délaissé présent au centre de la commune et y développer de nouveaux usages urbains.

Le projet d'aménagement des anciens rails s'inscrit dans une démarche plus globale à l'échelle de la commune, ce qui permet une revitalisation des espaces de proximité.

Cette promenade piétonne centrale deviendra un axe de liaison et de déplacement aménagé sous la forme d'une trame verte et d'un mode de déplacement doux.

Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches. Cette 1ère tranche permettra d'aménager le site depuis la RD 99 jusqu'à l'emplacement des anciens cars. Ils consisteront en divers réalisations paysagères, stationnement et aires de jeux.

L'ensemble de ces travaux y compris les honoraires sont estimés à 600.000,00 € HT

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	600 000,00 €
Subvention FDADL 60 % :	360 000,00
Autofinancement communal 40 % :	240 000,00

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 360 000,00 € dans le cadre FDADL 2019 ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

Aide à la Provence numérique :

• **11/2019 : demande de subvention au Conseil Départemental 13 – Aide à la Provence Numérique - Mise en place de Tableaux Blancs Interactifs (TBI) à l'école élémentaire.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN.**

La commune de Plan d'Orgon développe une politique ambitieuse dans le domaine de la jeunesse et en particulier dans l'éducation. Son premier objectif est de lutter contre la fracture sociale et numérique.

Dans ce cadre, de nombreuses actions facilitant l'accès et l'appropriation des nouvelles technologies dans les écoles ont été mises en œuvre. Ainsi, le parc informatique dans les écoles a été développé, enrichi et adapté en concertation avec l'Éducation Nationale.

Toutes les écoles sont équipées de moyens informatiques, dédiées à des activités numériques. Toutefois, cette infrastructure ne répond aujourd'hui que partiellement aux différents besoins exprimés par l'Éducation Nationale et les attentes sont fortes pour faire entrer ces usages dans les salles de classes au même titre que les tableaux, les manuels ou tout autre support pédagogique.

Mais au-delà de l'équipement des écoles, le numérique concerne les usages qui en sont faits et les ressources disponibles pour les enfants et leurs familles.

Il est proposé d'amplifier ces actions en équipant les écoles élémentaires de Plan d'Orgon en tableau blanc interactif (TBI) pour les 14 classes.

Ces équipements matériels et logiciels permettront aux équipes pédagogiques une utilisation régulière et simple, par le biais d'applications et services numériques adaptés.

Coût de l'opération hors maintenance 38 870,00 € HT.

Afin de pouvoir réaliser cet équipement, il est proposé de solliciter le concours financier du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre de l'Aide à la Provence Numérique.

Le plan de financement s'établissant comme suit. :

Mise en place de 14 TBI et équipements annexes	38 870,00 €
Subvention CD13 Aide à la Provence Numérique 60%	23 322,00 €
Autofinancement communal	15 548,00 €

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire ;

APPROUVER le plan de financement sus indiqué ;

SOLLICITER la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 23 322,00 € dans le cadre de l'Aide à la Provence Numérique ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

→ Demandes de subvention à l'Etat :

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :

• **12/2019 : demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2019 pour la construction de deux classes modulables.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN.**

Les services de l'Etat nous ont fait savoir que la commune pouvait bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) année 2019. Plusieurs thématiques ont été retenues par l'Etat, dont la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

La commune doit réaliser de nouveaux locaux à l'école élémentaire, pour s'inscrire dans le cadre de la politique mise en place par le ministère de l'Education Nationale, de dédoublement des Cours Elémentaires situés en Réseau d'Education Prioritaire, afin de lutter notamment contre l'échec scolaire.

La commune ayant décidé de réaliser dans ce cadre, une extension de 2 classes modulables, il y a lieu de solliciter cette dotation de soutien.

Le montant total HT des travaux est estimé à 180 000.00 €

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux :	180 000.00 €
Subvention Conseil Départemental 66 % :	119 000.00 €
DSIL 13,88 % :	25 000.00 €
Autofinancement communal :	36 000.00 €

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire ;

APPROUVER le plan de financement sus-indiqué ;

SOLLICITER auprès de l'Etat la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux de 13,66% ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

• **13/2019 : modification des statuts du SMED 13 (Syndicat Mixte d'Energie Départementale).**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui a conféré aux métropoles la compétence en matière de concession de la distribution publique d'électricité (article L.5217-2 du CGCT) et a introduit à l'article L.5217-7 du CGCT un mécanisme dit de « représentation-substitution » ;

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 1994 portant création du Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2006 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'électrification du Département des Bouches du Rhône devenant « Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône dit SMED13 ;

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 29 décembre 2017 par lequel la Métropole Aix-Marseille-Provence a été déclarée comme substituée au sein du syndicat à 89 de ses communes membres afin de participer à l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;

Vu le second arrêté en date du 29 décembre 2017, par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a également déclaré les communes membres de la Métropole comme retirées du syndicat pour les compétences de concession de la distribution publique de gaz et de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ;

Vu la délibération n°2015-07 du SMED13 en date du 4 mars 2015 concernant la modification d'adresse du syndicat ;

Vu la délibération n°2015-49 du SMED13 en date du 10 décembre 2015 portant modification des statuts à la suite de nouvelles compétences optionnelles ;

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que, lors du Comité Syndical du 3 décembre 2018, l'assemblée du SMED13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification des statuts du Syndicat dont la commune est membre.

Monsieur le Maire précise que :

Les évolutions règlementaires appellent une nouvelle adaptation des statuts, concernant en particulier l'organisation et la gouvernance du Syndicat.

Le projet de statuts rénovés a été rédigé à partir des statuts existants auxquels ont été apportées des modifications répondant à un double objectif :

Tirer les conséquences de la substitution, au sein du Syndicat, de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux communes qui la composent s'agissant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Procéder à un toilettage des statuts dans le sens d'une meilleure prise en compte du cadre légal et réglementaire en vigueur ainsi que d'un ajustement de la rédaction des clauses statutaires.

Les modifications des statuts portent sur :

Le préambule, les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 et l'annexe intitulée « Liste des communes adhérentes et des établissements publics adhérents au SMED13 au 1^{er} janvier 2018 ».

En considération de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les nouveaux statuts, ainsi modifiés, du SMED13.

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER la modification des statuts du SMED13.

Adoptée à l'unanimité.

- **14/2019 : publication de la liste de marchés conclus en 2018.**

Rapporteur : **Jocelyne VALLET.**

Madame VALLET rappelle que l'Article 133 du Code des Marchés Publics prévoit que « Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie ».

L'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics reste applicable pour les marchés conclus en 2017. Il précise que les marchés doivent être publiés selon leur nature et leur montant :

1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;

2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;

3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

La liste comporte, pour chaque marché, les mentions suivantes : l'objet et la date du marché ; le nom de l'attributaire et son code postal (ou le pays de son principal établissement).

LISTE DES MARCHES CONCLUS

Période concernée : du 01/01/2018 au 31/12/2018

La consultation du(des) marchés(s) peut être effectuée dans les locaux de l'organisme acheteur.

Travaux

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
2017.0008	18.006	Aménagement d'un trottoir sur la route de saint Rémy	SRV BAS MONTEL	84700	59 786,20	30/01/2018
2017.0005	18.015	Construction d'un pôle santé sur la commune de Plan d'Orgon/8 CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION	VIRIOT HAUTBOUT	13671	80 308,00	26/03/2018
2017.0005	18.012	Construction d'un pôle santé sur la commune de Plan d'Orgon/5 MENUISERIES INTERIEURES	GUERRA	13920	42 561,48	26/03/2018
2017.0005	18.014	Construction d'un pôle santé sur la commune de Plan d'Orgon/7 PLOMBERIE/SANITAIRES	JUAN JOUINE	84310	64 536,03	26/03/2018
2017.0005	18.011	Construction d'un pôle santé sur la commune de Plan d'Orgon/4 DOUBLAGES/CLOISONS/PP/PEINTURE	COULEURS LOCALES	13800	69 482,50	26/03/2018
2017.0005	18.013	Construction d'un pôle santé sur la commune de Plan d'Orgon/6 ELECTRICITE	PROVENCE PLOMBERIE	13560	68 915,92	26/03/2018
2018.0001	18.020	Extension du garage des services techniques/LOT 1 VRD/TRAVAUX EXTERIEURS	MIDI TRAVAUX	84300	84 978,61	28/06/2018
2018.0004	18.025	Travaux de VRD busage du fossé le long de la RD7n	T2JM TP	13750	58 750,00	17/07/2018

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 548 000,00 € HT

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
2017.0007	18.002	Accord cadre à bon de commande- Travaux d'extension et maintenance d'un système de vidéo protection	GUERPEL CITEOS	84035	Montant maximum 120 000,00	29/01/2018
2017.0005	18.009	Construction d'un pôle santé sur la commune de POGGIA	POGGIA	84300	628 793,65	26/03/2018
2017.0005	18.010	Construction d'un pôle santé sur la commune de Plan d'Orgon/3 MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE	SPT MARITIME ET INDUSTRIEL	13344	107 822,26	26/03/2018
2017.0005	18.008	Construction d'un pôle santé sur la commune de Plan d'Orgon/1 VRD/ESPACES VERTS	EUROVIA	84140	158 356,12	26/03/2018
2018.0002	18.019	Travaux de construction d'un bâtiment modulaire	ESPACES PROVENCE	13120	180 000,00	12/06/2018
2018.0001	18.021	Extension du garage des techniques/LOT 2 Gros œuvre /Charpente/Couverture/Enduits	ART FACADES	13750	108 206,83	07/07/2018
2018.0005	18.027	Rénovation des installations d'éclairage public	FLASH ELEC	13670	245 414,80	30/08/2018

Fournitures**Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 225 000,00 € HT**

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
2018.0003	2018.0003	Acquisition d'un tracteur épaveuse	LATY MACHINE AGRICOLE	13750	91 890,00	12/06/2018

Il est proposé au Conseil de :

PRENDRE ACTE de la liste des marchés conclus en 2018.

Adoptée à l'unanimité.

- **15/2019 : acquisition de l'ancienne gare auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN.**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la commune a sollicité le département des Bouches du Rhône, propriétaire des terrains cadastrés section AX 323 pour 17232 m² et AX 159 pour 65 m².

La commune souhaite développer sur ces terrains un projet qui à la fois valorise ce potentiel en cœur de village, et qui permette de relier les différents quartiers par un système de voies douces et vertes. Cela permettra de redonner vie à ce grand délaissé présent au centre de la commune et y développer de nouveaux usages urbains.

Le projet d'aménagement des anciens rails s'inscrit dans une démarche plus globale à l'échelle de la commune, ce qui permet une revitalisation des espaces de proximité.

Cette promenade piétonne centrale deviendra un axe de liaison et de déplacement, aménagé sous la forme d'une trame verte et d'un mode de déplacement doux.

Le Conseil Départemental a accédé à la demande de la commune et propose de nous vendre ces parcelles au prix de 154 700,00 €, ce prix étant l'évaluation des services de France Domaines minoré de 15%.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles sus indiquées au prix de 154 700,00 € ainsi que de prendre en charge les frais de notaire relatifs à cette vente.

Il est proposé au Conseil de :

DECIDER de l'acquisition des parcelles cadastrées section AX 323 pour 17232 m² et AX 159 pour 65 m² appartenant au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au prix de 154 700,00 € ainsi que la prise en charge des frais de notaire.

AUTORISER Monsieur le maire à signer tout acte et d'une façon générale à faire le nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

➔ Conventions avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

- **16/2019 : convention avec le Département des Bouches-du-Rhône pour l'aménagement du carrefour de la Pierre Plantée et de financement par subvention.**

Rapporteur : **Serge PAULEAU.**

Monsieur Serge PAULEAU, adjoint au Maire délégué aux travaux, expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la Pierre Plantée, il y a lieu de passer une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention avec le Département des Bouches du Rhône.

Cette convention concerne la réalisation d'un carrefour tourne à gauche en place à l'intersection entre la RD7n, la RD73e et le chemin communal du Moulin du Plan.

Cette convention a pour but de fixer les règles de financement de cet aménagement avec la commune de Plan d'Orgon, conformément aux règles de cofinancement des travaux de voirie.

L'objectif de cet aménagement est de sécuriser les mouvements de tourne à gauche sur la RD7n en provenance d'Orgon. Il réglera aussi les circulations en liaison avec les limitations de trafic poids lourds ne pouvant plus traverser Plan d'Orgon via la RD99, à terme, et limitera les vitesses en entrée de cette ville pour les véhicules en provenance du sud.

Cet aménagement est conduit sous maîtrise d'ouvrage départementale. Le montant de l'opération est estimé à 910 000 € TTC (soit 757 213,24 € HT).

En application de l'article 2 § II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, la Commune décide de transférer de manière temporaire sa qualité de maître d'ouvrage au Département pour la réalisation des travaux sur le chemin communal du Moulin, dans le cadre de l'aménagement du carrefour entre la RD7n et la RD73e, dit « de la Pierre Plantée » situé au PR12+570 de la RD7n.

Le Département est seul compétent pour mener l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

En conséquence, le Département a seul la qualité de maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux désignés ci-dessus.

Le Département est exclusivement compétent pour la passation et l'exécution des marchés de travaux en vue de la réalisation de l'ouvrage.

La Commission d'appel d'offres du Département est exclusivement compétente pour attribuer ces marchés.
Ces travaux sont cofinancés par le Département à hauteur de 75% et par la Commune à hauteur de 25%.
La totalité des participations financières à verser se répartit de la façon suivante en tenant compte de l'acquisition par la commune de la parcelle AW 103 et de la démolition de la maison :

Pour le Département	567 909,93 € HT
Pour la Commune	57 090,07 € HT

Dans ce cadre il y a donc lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Commune vers le Département des Bouches du Rhône et de financement par subvention.

Il est proposé au Conseil de :

APPROUVER l'expose de Monsieur Serge PAULEAU ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le département des Bouches du Rhône.

Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Dominique INNOCENTI



Le Maire,



Jean-Louis LEPIAN